



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

**Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ASPTT,
section gymnastique, dans le cadre de l'ANIOS**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080071

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ASPTT,
section gymnastique, dans le cadre de l'ANIOS**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La section gymnastique de l'ASPTT étant confrontée à une demande forte pour la pratique de la gymnastique des jeunes enfants et ne disposant pas d'éducateurs en nombre suffisant pour encadrer cette discipline dans le cadre de l'ANIOS, il est proposé de mettre à disposition un éducateur sportif.

Cet éducateur, qui possède les diplômes requis pour encadrer l'activité, sera mis à disposition, à titre onéreux, à raison de 2 h par semaine auprès de l'ASPTT, du 1^{er} février au 30 juin 2008, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de l'agent concerné auprès de l'ASPTT. Cette convention précise la durée et les conditions de mise à disposition.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE